

SÉANCE ORDINAIRE 7 AOÛT 2023

Lundi, le 7 août 2023, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents: M. le conseiller Gérald Morin
Mme la conseillère Geneviève
Migneault
M. le conseiller Pierre Girard
M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Marc-André Guay
M. le conseiller Richard Sirois

M. Marc Lavoie, directeur des finances, assiste aussi à la séance.

1.0 MOT DE BIENVENUE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 AOÛT 2023.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.0 Séance ordinaire du 3 juillet 2023;
3.1 Séance spéciale du 17 juillet 2023;
3.2 Séance spéciale du 24 juillet 2023.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

4.1 Processus d'appel de candidatures – Directeur général et greffier-trésorier – Mandat.

5.0 TRANSPORT

5.1 Mandat – Finition de travaux par la caution – Rues secteur alpin.

6.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :

6.1 PIIA

6.1.1 Mme Stéphanie Desforges – 190 et 192, rue de Cortina;

6.1.2 M. Paul Munger – 65, rue de Whistler.

6.2 Demande de dérogations mineures – Positions préliminaires

6.2.1 M. Martin Cossette – 224, 1^{er} chemin du lac-Clair –
6287-87-8613;

6.2.2 Mme Anika Cloutier – 600 I, 15^e chemin A du lac-Sébastien –5691-25-2298.

7.0 LOISIR ET CULTURE :

7.1 Rémunération – Cours de groupe – Conditionnement physique – Indexation.

8.0 CORRESPONDANCE.

9.0 AFFAIRES NOUVELLES :

9.1 1^{er} Rang – Asphaltage – Travaux publics;

9.2 Comité du cimetière – Rencontre – Mme Francine Gagnon

10.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

259-2023 Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 7 août 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 7 août 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

260-2023 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

261-2023 Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 17 juillet 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 17 juillet 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

262-2023 Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 24 juillet 2023.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 24 juillet 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

263-2023

Processus d'appel de candidatures – Directeur général et greffier-trésorier – Mandat.

CONSIDÉRANT le départ prochain à la retraite du greffier-trésorier et directeur général, Monsieur Daniel Hudon.

POUR CE MOTIF:

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de service d'un montant budgétaire de 6 650\$ (plus taxes) reçue le 19 juillet 2023 de Pro Gestion afin d'accompagner, supporter et conseiller le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau dans le processus d'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

264-2023

Mandat – Finition de travaux par la caution – Rues secteur alpin.

CONSIDÉRANT que certains travaux et déficiences restent à compléter ou à corriger par Construction de l'Est relativement à la construction des rues de Cortina, de Sundance et de la Vanoise, et que cet entrepreneur ne donne pas suite aux interventions des représentants de la Municipalité à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la période propice à la finition et à la correction de tels travaux tire à sa fin.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérard Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mandate M^e Gaston Saucier pour agir auprès de la caution pour et au nom de la municipalité, afin que soient terminés tous les travaux prévus à être réalisés par Construction de l'Est concernant les rues de Cortina, de Sundance et de la Vanoise. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

265-2023

Demande de permis – Jumelés –lots 6 574 125 et 6 574 126 (190-192, rue de Cortina) – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots 6 574 125 et 6 574 126 a soumis les plans d'implantation, les plans de construction et les plans de design pour un bâtiment jumelé aux 190 et 192, rue de Cortina;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 49-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté, son allure, sa composition et les matériaux sont considérés conformes à l'intégration architecturale.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet de jumelés situés aux 190 et 192, rue de Cortina proposé par le propriétaire des lots 6 574 125 et 6 574 126. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

266-2023

Demande de permis – Garage –lot 5 913 332 (65, rue de Whistler) – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 913 332 a soumis les plans d'implantation, les plans de construction et les plans de design pour un garage attenant au bâtiment principal du 65, rue de Whistler;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 50-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté, son allure, sa composition et les matériaux sont considéré conformes à l'intégration architecturale.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet de garage attenant au 65, rue de Whistler proposé par le propriétaire du lot 5 913 332. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

267-2023

**Demande de dérogation mineure – M. Martin Cossette –
224, 1^{er} chemin du lac-Clair – Position préliminaire –
6287-87-8613.**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 25 juillet 2023 de M. Martin Cossette, du 224, 1^{er}, chemin du lac-Clair, visant :

- à régulariser la superficie totale actuelle des bâtiments accessoires qui excède de 30.99 mètres carrés la superficie totale permise de 140 mètres carrés;
- et à autoriser l'ajout d'un bâtiment accessoire supplémentaire (cuisine d'été), qui porterait la superficie totale des bâtiments accessoires à 202 mètres carrés, excédant de 62 mètres carrés la norme actuellement permise.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 47-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 5 septembre 2023 à 20h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Martin Cossette, du 224, 1^{er} chemin du lac-Clair visant :

- à régulariser la superficie totale actuelle des bâtiments accessoires qui excède de 30.99 mètres carrés la superficie totale permise de 140 mètres carrés;
- et à autoriser l'ajout d'un bâtiment accessoire supplémentaire (cuisine d'été), qui porterait la superficie totale des bâtiments accessoires à 202 mètres carrés, excédant de 62 mètres carrés la norme actuellement permise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

268-2023

Demande de dérogation mineure – Mme Anika Cloutier – 600 I, 15^e chemin A du lac-Sébastien – Position préliminaire – 5691-25-2298.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 24 mai 2023 de Mme Anika Cloutier, du 600 I, 15^e chemin A du lac-Sébastien visant à régulariser un empiètement de 7.66 mètres du bâtiment accessoire attenant dans la marge latérale Est de 10 mètres.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 48-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 5 septembre 2023 à 20h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller M. Pierre Girard appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Anika Cloutier, du 600 I, 15^e chemin A du lac-Sébastien, visant à régulariser un empiètement de 7.66 mètres du bâtiment accessoire attenant dans la marge latérale Est de 10 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

269- 2023

Centre de conditionnement physique – Cour de groupe – Rémunération du personnel – Hors entente.

CONSIDÉRANT la rémunération horaire actuellement payable au personnel dispensant des cours de groupe, ne faisant pas partie d'une entente collective de travail soit :

ÉCHELONS			
1	2	3	4
31,83\$/h.	35,39\$/h.	39.25\$/h.	45,10\$/h.

CONSIDÉRANT les indexations accordées récemment aux employés, soient :

6.9%	À partir du 1 ^{er} novembre 2022
2.5%	À partir du 1 ^{er} novembre 2023
2.5%	À partir du 1 ^{er} novembre 2024
2.5%	À partir du 1 ^{er} novembre 2025
2.5%	À partir du 1 ^{er} novembre 2026

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- indexe dorénavant la rémunération horaire payable au personnel hors entente de travail dispensant des cours de groupe selon les mêmes pourcentages et aux mêmes fréquences que les employés (non-cadres)
- que la progression des échelons se fasse par tranche de 100 heures de cours donnés ou d'expérience pertinente reconnue;
- que 10 \$ de frais de transport soient accordés pour ceux demeurant à plus de 15 kilomètres et devant se déplacer spécifiquement pour donner un cours;
- qu'une bonification horaire de 1,50 \$/h soit accordée pour les cours de groupe auxquels assistent 8 personnes ou plus (feuille de présence obligatoire).

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Correspondance.

- 1) Le 7 juillet 2023, Mme Marie-Pierre Boucher, résidente à l'intersection du 1^{er} et du 2^e Rang, transmettant à la Municipalité une pétition signée par 8 propriétaires demeurant dans le 1^{er} et le 2^e Rang, afin que soit élargi l'asphalte à la jonction des 2 rangs.
- 2) Le 24 juillet 2023, M. Sacha Courchesne-St-Hilaire, propriétaire d'un terrain situé dans le secteur de la Rivière-Valin, transmettant à la Municipalité une demande de modification de zonage, afin de pouvoir faire de la location à court terme dans ce secteur.
- 3) Le 21 juillet 2023, Mme la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Geneviève Guibault, informant la Municipalité qu'une aide financière de 15 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires (2023 à 2025) ainsi qu'une aide de 10 000\$ pour l'année 2023 ont été accordées pour les travaux d'amélioration sur le chemin de la Traverse.

- 4) Le 1er août 2023, M. Martin Lévesque, conseiller syndical du syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ), demandant à la Municipalité de cesser de faire appel à Brandt Tractor pour l'entretien ou la réparation de la machinerie en guise de solidarité envers 11 salariés sans contrat de travail depuis décembre 2020 et ainsi encourager l'employeur à retourner à la table de négociation.
- 5) Le 2 août 2023, Mme Monique Marier, directrice en sécurité incendie et civile à la MRC du Fjord du Saguenay, sollicitant une résolution d'appui de la Municipalité pour une demande d'aide financière effectuée dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération municipale du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec pour l'achat de matériels, d'équipements et de la formation, autorisant notamment de dépôt du projet et mandatant la MRC comme responsable.

270- 2023

Mise en place d'une équipe régionale en recherche de la cause et des circonstances de l'incendie – Aide financière 2023.

- CONSIDÉRANT** l'adoption du schéma de couverture de risque incendie révisé C-20-226;
- CONSIDÉRANT** l'action 5 du plan de mise en œuvre que la MRC doit présenter un projet pour la mise en place d'une équipe régionale pour la recherche des causes et des circonstances des incendies;
- CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite présenter le projet d'une équipe régionale sur la recherche de la cause et des circonstances de l'incendie par le biais d'une demande d'aide financière effectuée dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération municipale du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité;
- CONSIDÉRANT** que les municipalités de Bégin, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Honoré, Larouche et la Régie intermunicipale de

sécurité incendie du Fjord souhaite présenter un projet pour la mise en place et le déploiement d'une équipe régionale en recherche de la cause et des circonstances de l'incendie par le biais d'une entente intermunicipale dans le cadre de l'aide financière.

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité publique recommande la mise en place d'une équipe régionale sur la recherche de la cause et des circonstances de l'incendie

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau

- s'engage à participer au projet de mise en place et de déploiement d'une équipe régionale en recherche de la cause et des circonstances de l'incendie par le biais d'une entente intermunicipale et à assumer une partie des coûts;
- et autorise le dépôt par la MRC du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération municipale du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière nécessaire à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

271- 2023

Acceptation des comptes – Au 7 août 2023.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

43237 - L'alpha, compagnie d'assurances inc.	13 953.47 \$
43238 - Beneva inc.	9 636.50 \$
43239 - Dépanneur St-David enr.	561.12 \$
43240 - Excavation Claude Larouche inc.	23 654.96 \$
43241 - Hudon Daniel, M.	5 606.90 \$
43242 - Hydro Québec	4 092.52 \$
43243 - JRM Excavation	12 013.74 \$
43244 - Ministère du Revenu du Québec	658 739.65 \$
43245 - Uniréso Télécom inc.	195.35 \$
43246 - Explornet communications inc.	83.41 \$

43247	- Ministère du Revenu du Québec	76 045.50 \$
43248	- Annulé	0.00 \$
43249	- Dépanneur St-David enr.	1 720.26 \$
43250	- Hydro Québec	935.24 \$
43251	- Vidéotron S.E.N.C.	164.88 \$
43252	- Astus inc.	227.65 \$
43253	- Bell Canada	86.17 \$
43254	- Bell mobilité inc.	558.43 \$
43255	- Comission des loisirs de Falardeau	372.46 \$
43256	- Dépanneur St-David enr.	756.87 \$
43257	- Hydro Québec	1 053.88 \$
43258	- Vidéotron S.E.N.C.	181.17 \$
43259	- Asphalte Ultra	16 500.00 \$
43260	- Jocelyn Bouchard	60.00 \$
43261	- Dépanneur St-David enr.	955.62 \$
43262	- Développement Falardeau	6 700.00 \$
43263	- Fondation de ma vie	100.00 \$
43264	- Hydro Québec	4 481.94 \$
43265	- Vidéotron S.E.N.C.	57.86 \$
43266	- Annulé	0.00 \$
43267	- Annulé	0.00 \$
43268	- Ministère du Revenu du Québec	41 451.91 \$
43269	- Receveur général du Canada	16 455.70 \$
43270 à 43423	- Annulé	0.00 \$
43424	- 9190-0738 Québec inc.	27 493.41 \$
43425	- 9308-3715 Québec inc.	111.41 \$
43426	- 9419-4636 Québec inc.	1 034.78 \$
43427	- ADD énergie	883.87 \$
43428	- ADT Canada inc.	75.71 \$
43429	- Air design location	5 260.11 \$
43430	- Allard Francine, Mme.	392.51 \$
43431	- L'alpha, compagnie d'assurances inc.	29 481.49 \$
43432	- Amusement SPK inc.	527.85 \$
43433	- Archambault	429.63 \$
43434	- Art graphique Québec	428.57 \$
43435	- Atelier FAA inc.	2 160.96 \$
43436	- Baie moteur (La)	1 069.26 \$
43437	- Blackburn et Blackburn inc.	669.02 \$
43438	- Bouchard Jocelyn	160.00 \$
43439	- Cabinet Larouche	1 707.38 \$
43440	- Annulé	0.00 \$
43441	- Annulé	0.00 \$
43442	- Annulé	0.00 \$
43443	- Centre du Bricoleur (Le)	3 801.42 \$
43444	- Club des Fondateurs	4 900.00 \$
43445	- Conseillers Forestiers Roy inc.	67 737.58 \$
43446	- Construction J.R. Savard	16 815.25 \$
43447	- Construction S.R.B.	776.08 \$
43448	- Coopérative nationale de	5 101.47 \$

43449	- Déneigement H.P. Grenon inc.	631.22 \$
43450	- Annulé	0.00 \$
43451	- Dépanneur St-David enr.	1 324.39 \$
43452	- Devicom	26.88 \$
43453	- Dominique Simard, biologiste	2 299.50 \$
43454	- Dufour Pascale	150.00 \$
43455	- Dumont-Poirier Catherine	50.00 \$
43456	- Éditions du Patrimoine (Les)	17 246.25 \$
43457	- Emond Lynda, Mme.	44.00 \$
43458	- Encreco inc.	241.39 \$
43459	- Englobe corp.	4 095.61 \$
43460	- Enviromax inc.	1 146.88 \$
43461	- Envirovision 2010 inc.	1 094.79 \$
43462	- L'Étoile Dodge Chrysler	315.48 \$
43463	- Eurofins Environex	3 384.32 \$
43464	- Excavation Claude Larouche inc.	27 272.09 \$
43465	- Excellcopies inc.	788.72 \$
43466	- Extermination Tremblay et Lemieux inc.	88.54 \$
43467	- Ferme Alpaga de la relève	135.00 \$
43468	- Fonds d'information sur le territoire	125.00 \$
43469	- Fournitures de bureau M.S.	328.77 \$
43470	- Fruits KJF (Les)	137.97 \$
43471	- Gagnon Marc	220.00 \$
43472	- Garda World	287.44 \$
43473	- Gazon Savard inc.	1 499.27 \$
43474	- Gestion Michel Martineau enr.	6 438.60 \$
43475	- Gesticonfort inc.	2 262.97 \$
43476	- Girard, Tremblay, Gilbert arpenteurs	15 660.28 \$
43477	- Girard Pierre	1 086.51 \$
43478	- Global Ti / Bell	214.97 \$
43479	- Grenon Germain	58.01 \$
43480	- Gromec inc.	229.38 \$
43481	- Groupe d'action communautaire	600.00 \$
43482	- Hydro Québec	14 461.46 \$
43483	- Interbus	1 894.80 \$
43484	- Inter-Lignes	34 814.89 \$
43485	- Javel Bois-Franc inc.	1 582.95 \$
43486	- JRM excavation	3 470.81 \$
43487	- Kiliex	2 714.56 \$
43488	- Larouche Fabien, M.	80.00 \$
43489	- Lessard Tremblay, notaires	304.68 \$
43490	- Location d'outils Simplex	922.41 \$
43491	- Mallette	5 865.97 \$
43492	- Min. de l'Emploi et Solidarité sociale	125.00 \$
43493	- Morin Gérald	1 207.24 \$
43494	- M.R.C. du Fjord-du Saguenay	244.88 \$
43495	- Municipalité de St-Honoré	645.00 \$
43496	- Nord-Flo	3 372.97 \$
43497	- Normandin Romain, M.	20.00 \$

43498 - Novaxion	1 112.96 \$
43499 - Nutrinor	471.35 \$
43500 - Panorama Média inc.	1 724.63 \$
43501 - Parc Octopus	1 391.19 \$
43502 - Pierre le lettreur	448.40 \$
43503 - Potvin et Bouchard inc.	680.47 \$
43504 - Produits énergétiques Gal inc.	16 432.25 \$
43505 - Produits B.C.M. Itée	20 803.46 \$
43506 - Produits et services de la construction	46.85 \$
43507 - Produits sanitaires Lépine inc.	352.29 \$
43508 - Pulperie de Chicoutimi	150.00 \$
43509 - Quincaillerie Bridéco Itée	37.90 \$
43510 - Régie des matières résiduelles	2 080.88 \$
43511 - Robinson, Sheppard, Shapiro, avocats	17 121.38 \$
43512 - Sale Bac inc.	34.48 \$
43513 - Sanidro inc.	6 028.72 \$
43514 - S.D.S. inc.	247.20 \$
43515 - Secuor inc.	68.95 \$
43516 - Service Stéphane Tremblay inc.	212.63 \$
43517 - Services techniques S.D.	1 609.65 \$
43518 - Société canadienne des postes	2 557.58 \$
43519 - Spécialités YG Itée	563.45 \$
43520 - S.P.I. sécurité inc.	234.77 \$
43521 - Stantec experts-conseils Itée	413.91 \$
43522 - Station service Mercier et Frères inc.	36.79 \$
43523 - Storrer Loic	140.00 \$
43524 - Technoscience Sag.-Lac St-Jean	340.00 \$
43525 - Tetra Tech Que inc.	388.04 \$
43526 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	24 318.14 \$
43527 - Tremblay Gilles, M.	20.00 \$
43528 - Tremblay Kathleen	80.00 \$
43529 - Usinage Z.M.M. inc.	86.23 \$
43530 - Valineige SA	18 022.35 \$
43531 - Variétés L.C.R. inc.	385.34 \$
43532 - Vidéotron S.E.N.C.	220.12 \$
43533 - Wolter Kluwer Québec Itée	1 191.75 \$

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20 h 16

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. MARC LAVOIE
DIRECTEUR DES FINANCES**